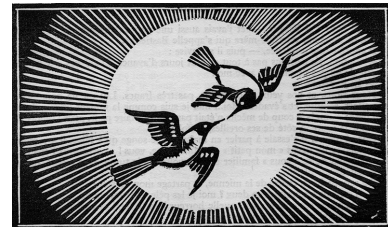


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

N° 22, mai-juin 2014. A.P.A.P.A., BP 60012, 16140 AIGRE.

Editorial

ECOTAXE REMISE EN SITUATION

La taxe poids lourds n'est pas un impôt : c'est une redevance d'usage. Il paraît logique que les utilisateurs majeurs paient une redevance pour l'utilisation des nationales. Il en est déjà ainsi pour les réseaux ferrés et fluviaux qui, eux, perçoivent un péage au même titre que les réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphones, et autres. L'écotaxe est une redevance payée en échange d'un service sur le principe de l'utilisateur/ pollueur/ payeur.

Nos impôts ne doivent pas, pour partie, servir à l'entretien du réseau routier utilisé gratuitement par les transporteurs nationaux et internationaux. La suppression de cette redevance reviendrait donc, d'évidence, à une augmentation d'impôts, et à démontrer la mollesse de l'Etat.

Il est tout de même utile de reprendre, à froid, l'historique de cette taxe votée à la quasi unanimité des élus nationaux en 2009. Une fois n'est pas coutume, ils ont octroyé par anticipation des mesures compensatoires aux transporteurs nationaux, soit, environ 750 millions de cadeau fiscal :

- Réduction de la taxe à l'essieu.
- Majoration du dégrèvement taxes gas-oil.
- Généralisation des 44 tonnes en remplacement des 38 tonnes.

Par ailleurs, cette redevance est déjà en vigueur depuis 2001 en Suisse, 2004 en Autriche et 2005 en Allemagne. Les camions utilisent massivement nos nationales, évitant ainsi le péage autoroutier. Il est évident que 800 000 camions vont payer, dont un gros tiers de compagnies étrangères. Cette valorisation du service va permettre une récupération partielle de compétitivité par rapport au dumping social largement utilisé par certains pays européens, et par les nouveaux transporteurs venus d'Afrique du Nord, dont nous commençons à voir les immatriculations sur la RN 10.

Parallèlement à tout cela, le coût des marchandises produites à l'extérieur de chez nous va augmenter mécaniquement, rendant plus compétitives les productions de proximité, en même temps que seront minimisés pollution de l'air et réchauffement climatique.

Évaluée de 90 à 150 millions d'euros pour Poitou- Charentes, cette redevance ne se noiera pas dans le budget de l'Etat. Elle permettra le financement des modes de transport alternatif :

relance du fret ferroviaire, totalement abandonné, ouverture de l'autoroute ferroviaire qui, par ses embranchements, Poitiers et Niort, embarquera les remorques de Lille à Bayonne, et rendra progressivement nos nationales plus sûres, réduira la pollution, économisera le pétrole.

L'écotaxe doit être mise en vigueur dès maintenant.

Quand le Président de la République et un premier Ministre, incarnations de l'Etat, perdent de leur autorité, les passions les plus ordinaires et violentes s'emparent de la société civile.

À quoi doit servir l'Etat ? : en principe, à conduire une politique orientée vers l'intérêt général. Quand l'Etat cesse d'être crédible, il n'est, ni détesté, ni aimé, mais regardé comme impuissant, et c'est la tentation de la désobéissance civile qui s'instaure : les manifestants cassent sans vergogne les biens publics, les citoyens fuient l'impôt mais ceux qui restent paient les dégâts.

Il faut appliquer cette redevance intégralement :

— afin de faire économiser à la nation un coût très important -800 millions déjà offerts aux transporteurs nationaux, ½ milliard de manque à gagner de redevance non encaissée, 800 millions de dédit à la société prestataire, plus le cumul des dégâts occasionnés par les manifestants « bonnets rouges » et autres casseurs professionnels adeptes du « Black Bloc » (technique de guérilla urbaine).

— certes, peut-être, faut-il l'aménager, pour les seuls artisans locaux utilisant des poids lourds pour effectuer leur métier (maçon, charpentier, maraîcher, paysan etc.....) en leur octroyant 100kms/jour de gratuité pour travailler, en « ripolinant » la dénomination de la redevance.

— en confirmant ainsi que la France est avant tout un pays de droit, ne dérivant pas au seul gré des déclarations aussi politicardes qu'inconscientes :

« Il y a d'un côté, les lois de la République, et de l'autre les valeurs éternelles de la Gauche » Ainsi est née la Nation Libre Service, lancée par un certain Bartolone, Président des Députés de France.

Souhaitons que notre nouvelle ministre de l'Ecologie applique sans barguigner une loi votée depuis de nombreuses années, modifie, peut-être les critères à la marge, mais prouve sa volonté d'être une Femme d'Etat.

« Il y a d'abord la France, ensuite l'Etat, et enfin le Droit » disait un certain Charles de Gaulle.

Jean-Pierre LAFITTE.

LETTRE RELATIVE AUX BASSINES DE TUSSON,
MONS, LES GOURS, LAISSÉE SANS RÉPONSE

Tusson, le 3 mai 2014
Madame la Sous-Préfète
Sous-Préfecture de Confolens
CONFOLENS

Madame la Sous-Préfète,

Notre courrier du 6 février 2013 qui vous était adressé est demeuré à ce jour sans réponse ni explications malgré deux relances téléphonique auprès de votre service.

Nous vous rappelons les points suivants :

- la porcherie de Bessé n'est plus d'actualité
- vous ne souhaitez ni nous entendre ni appuyer une démarche citoyenne, qui pourtant tombe sous le sens du premier venu, concernant l'usage des pesticides dans l'entretien des voies ferrées LGV et autres voies SNCF

Le point le plus embarrassant pour votre administration et vous-même demeure être celui des réserves dites de substitution des communes d'Aigre, Mons, les Gours et tout particulièrement Tusson pour lesquelles nous avons donné force détails et infractions criantes.

Nous n'avons pas eu l'honneur de recevoir vos avis et commentaires.

Aussi nous vous demandons avec insistance et fermeté de prendre toutes mesures tendant à l'exécution stricte et parfaite des arrêtés préfectoraux et règlements en vigueur.

Dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Madame la Sous-Préfète, à l'hommage de nos respectueuses salutations.

Jean-Pierre Lafitte (A.P.A.P.P.A.)

EPHEMERIDE 2013.

3 Janvier : Réunion « Pesticides » (CN . APAPPA)

3 Janvier : CA APAPPA à Tusson.

17 Janvier : CA de Poitou Charentes Nature à Poitiers. (APAPPA. CN).

18 Janvier : JP Lafitte (APAPPA) bureau CN.

1 Février : JP Lafitte (APAPPA)bureau CN.

15 Février : JP Lafitte bureau CN.

25 Février : Commission Eau Niort. (CN et APAPPA).

7 Mars : CA APAPPA à Tusson.

12 Mars : « Tous cobayes » avec Benoît Biteau.

13 Mars : CA PCN à Poitiers.

14 Mars : Projet arrêté cadre DDT à Angoulême.

14 Mars : Réunion CAUE à CN.

15 Mars : Réunion SAGE à St Saturnin

4 Avril : CA APAPPA à Tusson.

19 Avril : JP Lafitte (APAPPA) bureau CN.

25 Avril : Mission Martin : Réunion Préfète et tous les services de l'Etat, plus les présidents des ASA locales sur les bassines de Son Sonnette.

26 Avril :Niort. Réunion avec la mission Martin.

27 Avril :AG APAPPA à Tusson

3 Mai : JP Lafitte bureau CN à la Grand Font

4 Mai : JP Lafitte AG CN

16 Mai : JP Lafitte CA CN.

23 Mai : JP Lafitte CA de PCN à Poitiers.

7 Juin : JP Lafitte Bureau CN

21 Juin : Réunion Carg'eau avec Serge Morin, Benoît Biteau Conseil Régional Poitiers.

21 Juin :Bureau CN à Angoulême.

28 Juin :Réunion du Sage Charente à Hiers Brouage 17320.

1 Juillet :Réunion Carg'eau à Niort.

4 Juillet :CA APAPPA à Tusson

5 Juillet :Bureau CN

8 Juillet :Réunion Carg'eau à Saintes

6 Septembre :Bureau CN

20 Septembre : Bureau CN.

24 Septembre :Saint-Fraigne.

-matin :SIAH BASSIN Aume Couture, comité local participatif sur l'eau.

-après-midi :Comité de pilotage programme RE-SOURCES évaluation du plan se terminant en 2013.Présentation du plan Action 2014-2017.

26 Septembre : Réunion Carg'eau à Saintes.

3 Octobre :CA APAPPA à Tusson

4 Octobre :Bureau CN

16 Octobre :Angoulême .Présentation au nouveau Préfet du bureau CN et Associations le composant.

26 Octobre : Bureau CN.

29 Octobre :Observatoire de l'eau à la Préfecture de Charente

14 Novembre : CA APAPPA à Tusson

12 Novembre :Réunion Carg'eau à la Région. Poitiers.

22 Novembre :Bureau CN

25 Novembre :Réunion Carg'eau à Niort

3 Décembre : Réunion réflexion sur la méthanisation.(siège CN)

4 Décembre :DDT / CN préparation arrêté cadre2014 (absent).

5 Décembre :CA APAPPA à Tusson.

9 Décembre :Envoi du Mémoire en intervention volontaire au Tribunal de Poitiers pour la bassine de Fouqueure.

21 Décembre : Bureau CN.

LES RAISONS DE NOTRE INTERVENTION
AUX CÔTÉS DE CHARENTE NATURE
AU SUJET DE LA BASSINE DE FOUQUEURE

FAITS ET MÉFAITS

◆ Afin de pérenniser leurs cultures, certains agriculteurs céréaliers demandent la création de réserves d'eau, dites retenues de substitution, en région Poitou-Charentes.

Ces réserves d'eau leur permettent de poursuivre la pratique de grandes cultures de manière intensive (maïs essentiellement).

Chacun sait aujourd'hui, y compris la majorité des agriculteurs, que ces pratiques sont, d'une part préjudiciables à l'environnement (dégradation des milieux naturels et de la biodiversité) ; d'autre part préjudiciables à la santé humaine, ce mode de culture étant le principal responsable de la pollution des eaux (nitrates et pesticides).

Le public dans son ensemble condamne ces pratiques de plus en plus fortement, d'autant que les alternatives à l'agriculture intensive sont multiples, opérationnelles et rentables.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement, dont l'APAPPA, ne peuvent évidemment approuver un projet d'irrigation intensive pour des cultures dont les effets portent atteinte à l'intérêt général qu'elles défendent.

La ressource en eau disponible tendant à se réduire peu à peu, les Ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie recommandent eux-mêmes, avec insistance, aux agriculteurs de s'orienter vers d'autres pratiques culturales (économies d'eau, cultures moins exigeantes en eau, rotation des cultures,...), le stockage de l'eau, sans être exclu, ne venant qu'en dernière solution.

◆ Trois agriculteurs (famille LAVAL) groupés dans la "SCEA Les Plans", demeurant à Beauvais sur Matha (Charente maritime) exploitent des terres très éloignées de leur domicile, sur la commune de Fouqueure en Charente.

Les parcelles cultivées, sur terrains calcaires caillouteux et arides, sont ensemencées essentiellement en maïs et nécessitent une forte irrigation, cette plante n'étant pas adaptée à de tels sols.

◆ Ce gros besoin en eau conduit ces trois céréaliers à projeter la construction d'une réserve d'eau, réserve qu'ils renvisagent de remplir en hiver pour une utilisation estivale.

A cette fin, ils ont déposé, le 1er octobre 2012, à la Direction départementale des territoires (DDT) de Charente un dossier de déclaration de création d'une retenue d'eau.

◆ Le projet consiste en la construction d'un grand réservoir qui sera rempli chaque année par prélèvement d'eau dans une nappe grâce à un forage, le tout situé sur la commune de Fouqueure, entre le bassin versant Aume-Couture et le bassin amont de la rivière Charente.

◆ Le service de l'Etat chargé de l'instruction de la demande considère alors que cette démarche (dépôt d'un dossier de déclaration) est suffisante et délivre au pétitionnaire, le 4 octobre 2012, un Récépissé de déclaration (Pièce jointe **n°1**) valant autorisation de construire la retenue.

◆ Bien qu'elle soit vigilante en permanence sur son territoire d'activité (en particulier le canton d'AIGRE), l'APAPPA ne reçoit aucune information sur ce projet, jusqu'au mois de février 2013 lorsque des promeneurs découvrent un immense chantier de terrassement enclavé dans des parcelles boisées de la forêt de Tusson.

◆ L'APAPPA fait alors des recherches et constate qu'aucun affichage n'existe, ni sur le terrain à l'entrée du chantier, ni à la mairie de Fouqueure.

Aucune publication non plus sur le site internet de la préfecture.

Localement, aucune personne, y compris le maire de la commune, ne sait de quoi il s'agit.

◆ La construction se poursuit en toute confidentialité (digues, clôtures, station de pompage,...) et s'achève en avril, puis le pétitionnaire remplit la retenue au mois de mai 2013, toujours sans aucune information publique.

◆ Face à tous ces constats ahurissants (pas d'information publique, construction en hiver, remplissage au printemps, récépissé ne concernant que l'urbanisme,...), l'APAPPA entre en relation avec l'association départementale Charente Nature. Celle-ci, par un courrier du 1er juillet 2013,

demande alors à la DDT toutes informations sur cet aménagement.

◆ Mais, à notre connaissance, ce service de l'Etat n'a pas répondu à ce courrier et ne communique aucun renseignement sur le dossier.

Pour l'APAPPA, cette absence de réponse constitue un refus de communiquer au public les données essentielles du dossier, ce qui est inadmissible.

A titre d'exemple, seul le pétitionnaire (voire la DDT ?) sait où est exactement situé le forage servant au prélèvement pour le remplissage de la retenue... alors que la décision préfectorale est prise au titre de la Loi sur l'eau !

◆ Dernier fait : le "Dossier de déclaration" est quand même parvenu à la mairie de Fouqueure, le... 30 juillet 2013.

La DDT semble vouloir rattraper ses erreurs, mais il est bien tard ! Ce dernier fait, trop tardif, et sans aucun intérêt (la retenue est déjà construite et remplie d'eau depuis plusieurs mois) n'a même pas donné lieu à affichage en mairie.

La forêt est, sans nul doute, l'une des expressions de la nature la plus appréciée du grand public... Forêt de feuillus ou de résineux, forêt de montagne ou du littoral, comme autant d'océans de verdure, sous le chant des oiseaux et le murmure du vent... Les saisons l'habillent d'or et de pourpre, de verts tendres et d'ombres épaisses, ou bien encore la rendent dépouillée comme une estampe des âges passés. Refuge de toute une faune parfois encore mystérieuse, abri de plantes rares et discrètes à la fois, la forêt donne une impression d'immortalité. Pourtant, elle est fragile : soumise aux aléas climatiques, à la pression des activités humaines, aux caprices d'une société aux demandes contradictoires.

Cette conférence nous permettra d'en saisir le fonctionnement biologique, de cerner les problèmes et les opportunités, de comprendre comment concilier production de bois de qualité et préservation de la biodiversité. En sylviculture, l'écologie et l'économie sont étroitement liées... quelles sont les faiblesses et les richesses des forêts de notre région, quels sont les défis auxquels elles sont confrontées ? De quelle manière le changement climatique peut-il les affecter, et comment faire pour prendre les devants, afin que nos forêts restent vivantes ?

On ne protège bien que ce que l'on connaît bien... Voici l'occasion d'en discuter et d'échanger ensemble.

Conférence présentée par Alain Persuy, écologue, spécialiste de la gestion des milieux naturels et auteur de nombreux livres sur la nature

FORÊTS VIVANTES, FORÊTS VIVABLES

CONFÉRENCE
animée par Alain PERSUY, écologue et forestier,
auteur de plusieurs ouvrages sur l'arbre et la forêt

Samedi 24 Mai 2014
16h30

Salle des fêtes – TUSSON
Entrée libre

Alain Persuy dédicacera ses livres à l'issue de la conférence
et un pot de l'amitié sera offert

Organisation / Renseignements
Association Protection et Avenir
du Patrimoine en Pays d'Aigre
APAPPA : 06 26 90 99 64

CHARENTE NATURE
charentenature@charente-nature.org
charente-nature.org 05 45 91 89 70






Gratuit
et ouvert à tous !

**FAITES
de la RÉCUP**

Samedi 15 novembre 2014
de 14h00 à 18h00
Dimanche 16 novembre 2014
de 10h00 à 18h00

Salle des Fêtes de **MORNAC**

Ateliers sur le compostage, le jardinage, la récup' en déco, customisation de vêtements, cuisine, ateliers artistiques, gratiféria, informatique, bourse aux vélos etc...


Organisé par : 

Avec le soutien et la participation active de : Conseil Général de la Charente,
GrandAngoulême, Calitom, commune de Mornac, Ademe